

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUILLET 2017

PRESENTS :

ROUCHUT Josiane - **BARGET** Paul - **PACHAUD** Karine - **BERGER** Nicole - **LEMARCHAND** Frédéric – **CASAS** Marie-Hélène - **ARNAUD** Thierry - **LENOIR** Magalie - **PAUZAT** Yves - **DUCHEZ** Paul - **VINCENT** Sabine - **BOLA** Isabelle – **DAVID** Déborah

ABSENTS : **MAUSSET** Jean-Pierre (pouvoir donné à Paul BARGET) - **DUCHE NARBONNE** Carole (pouvoir donné à Nicole BERGER)

Séance ouverte à 20 H 30

M. Frédéric LEMARCHAND est désigné secrétaire de séance. La séance est enregistrée en audio.

Lecture du procès-verbal de la réunion du 13 avril 2017. Remarque sur le vote du budget communal ; il n'a pas été voté à l'unanimité mais par 12 voix pour et 3 abstentions. La correction sera apportée. Adopté à l'unanimité.

BUDGET COMMUNAL : DECISION MODIFICATIVE N°1

Madame le maire propose la décision modificative budgétaire ci-dessous :

ARTICLE	LIBELLE	MONTANT INITIAL	DM	NOUVEAU MONTANT
6811	Dotations aux amortissements	0 €	4 652 €	4 652 €
739223	Fonds péréquation ress. com. et interc.	3 550 €	1 036 €	4 586 €
022	Dépenses imprévues	29 044 €	- 5 688 €	23 356 €

⇒ **Vote : 15 voix pour**

BUDGET COMMUNAL : ADMISSIONS EN NON VALEUR

Mme le Maire explique au conseil municipal qu'une admission en non-valeur correspond à une créance irrécouvrable, qui correspond à un titre de recette émis par la collectivité mais dont le recouvrement n'a pas pu être mené à son terme par le comptable public en charge du recouvrement. Les poursuites peuvent toutefois continuer.

Sur proposition de la trésorerie, Madame le Maire propose d'admettre en non-valeur la somme de 751,75 € qui correspondent à un non-paiement de location de la salle des fêtes en 2014 et à des reliquats de cantine et garderie de 2009 à 2016.

Elle informe le conseil municipal que le seuil de recouvrement devrait évoluer pour passer de 5 à 15 €

⇒ **Vote : 15 voix pour**

GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES FOURNITURES DE LA BIBLIOTHEQUE

Afin de pouvoir bénéficier de tarifs préférentiels pour l'achat de produits d'équipements de documents destinés à la bibliothèque, le Conseil Départemental de la Haute-Vienne, dans le cadre de la Bibliothèque Départementale de Prêt, propose aux collectivités d'adhérer à un groupement de commandes.

Madame le maire rappelle que la commune adhère au dit groupement depuis mai 2011.

Elle propose donc de renouveler la convention d'adhésion pour trois ans avec un engagement minimum annuel de 200 €, somme évaluée en accord avec l'employée communale chargée de la bibliothèque.

⇒ **Vote : 15 voix pour**

GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES « CONTROLES TECHNIQUES »

7 communes adhérentes à la communauté de communes de Noblat, dont Saint-Paul, se sont regroupées pour le marché public de service relatif aux vérifications périodiques, techniques et les missions de contrôles des bâtiments publics en vue de rationaliser le coût de gestion et d'améliorer l'efficacité économique de la prestation.

Ce groupement de commandes a été créé en 2014 suivant une convention précisant les modalités de fonctionnement de ce groupement conformément à l'article 8 du Code des Marchés publics en vigueur.

Madame le Maire propose donc de renouveler la convention d'adhésion pour trois ans, en rajoutant le contrôle des aires de jeux.

⇒ **Vote : 15 voix pour**

GROSSES REPARATIONS SUR VOIES COMMUNALES : ATTRIBUTAIRE DU MARCHÉ

Une consultation selon une procédure adaptée a été lancée pour les travaux sur les voies communales selon le programme 2017.

L'Avis d'Appel Public à la Concurrence a été envoyé à la publication le 9 mars 2017.

La date limite de remise des offres était fixée au jeudi 13 avril 2017 à 12H.

4 plis ont été enregistrés. L'ouverture et l'enregistrement des plis ont été réalisés le mercredi 25 avril 2017 par la commission voirie.

Toutes les offres étaient recevables.

L'offre qui est économiquement la plus avantageuse est celle de l'entreprise PIJASSOU pour un montant de 82 945 € HT.

⇒ **Vote : 15 voix pour**

LOTISSEMENT DU BOURG : PRIX DE VENTE DES TERRAINS

Par délibération en date du 28 septembre 2007, le prix de vente du m² avait été fixé à 42 € TTC. Etant donné que les terrains ne trouvent pas acquéreurs, une subvention du budget communal (5 000 €) est versée tous les ans depuis 2013 pour combler l'actuel déficit.

En prenant en compte ces 25 000 € qui ont abondé le budget lotissement et en respectant la règle de la proportionnalité entre la surface à vendre et le déficit à combler, Madame le maire, en concertation avec les services de la trésorerie, propose au conseil municipal de baisser le prix de vente à 33 € TTC le m².

⇒ **Vote : 15 voix pour**

CESSION DE CHEMINS RURAUX

Par délibération en date du 31 janvier 2017, le conseil municipal décidait de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation des chemins ruraux dit :

- des Roches
- de Rovilhac à Chabrely
- de Chabrely à Lavaud de Cossas (une partie)

situés au lieu-dit « le Queyraud » sur la commune de Saint-Paul, en vue de leur aliénation.

L'enquête publique s'est déroulée du 18 avril 2017 au 3 mai 2017 inclus.

Aucune observation n'a été formulée et le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable.

Dans ces conditions, constatant que la procédure a été strictement respectée, Madame le Maire propose :

- de désaffecter les chemins ruraux susnommés en vue de leur cession
- de fixer le prix de vente au m² à 0,30 € TTC ;
- de mettre en demeure les propriétaires riverains d'acquiescer les terrains attenants à leur propriété ;
- d'autoriser Madame le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

⇒ **Vote : 15 voix pour**

VENTE DU TERRAIN A ARFEUILLE

Lors de la séance du 12 juillet 2016, Madame le Maire avait fait part au conseil municipal de la demande de la CUMA de Saint-Paul qui était à la recherche d'un terrain pour construire un bâtiment pour abriter le matériel agricole des adhérents.

Elle avait informé le conseil que seul un terrain situé sur la section d'Arfeuille avait une surface suffisante pour supporter le projet de la CUMA.

La cession de ce bien de section est possible à partir du moment où la commune y réalise des investissements financiers.

Le compteur d'eau a été installé et l'alimentation électrique devrait se faire à l'automne.

Ce bien a été loti en 3 parcelles d'une surface totale de 6 273 m².

Après consultation de la SAFER, madame le Maire propose de vendre à hauteur de 0,35 € TTC le m².

Deux conseillers municipaux qui ont des parts sociales dans la CUMA n'ont pas pris part au vote.

⇒ **Vote : 11 voix pour et 2 abstentions**

QUESTIONS DIVERSES

- L'éco-point d'Arfeuille, installé à l'essai pour une période de 6 mois, a donné des résultats satisfaisants. Le SYDED a donc décidé de le pérenniser. Comme cela avait été annoncé aux habitants d'Arfeuille, un aménagement paysager sera réalisé à l'automne.
Le SYDED a fait remonter une baisse du tonnage de papier récupéré sur l'ensemble des éco-points de la commune.
- Désherbage du cimetière : le RIS devrait intervenir les 12 et 13 juillet.
- Alerte canicule : La liste des personnes vulnérables a été remise à jour. Lors de l'activation du plan, monsieur MAUSSET a contacté 46 personnes de plus de 65 ans.
- Concours fleurissement : 14 personnes inscrites dans 7 catégories. Le jury communal est passé le 2 juillet et le jury départemental passera entre le 17 et le 21 juillet.
- Vol du camion benne : l'assurance a estimé le préjudice à hauteur de 4 000 €. On attend la notification écrite.
- Restaurant scolaire :
 - * les travaux sont terminés
 - * seul l'aménagement de la cour du haut (où étaient les préfabriqués) est à faire
 - * l'inauguration aura lieu en septembre
 - * la matinée portes-ouvertes a eu du succès et une visite avec les anciens élèves de l'école de Chandas a eu lieu.
- Sécurité des agents communaux : il faudrait effectuer les travaux avec les tenues adéquates.

La séance est levée à 21H17